

ARTICLE IV

1. The original of this Protocol shall be deposited with the Government of the United States of America, which Government shall communicate certified copies thereof to all the Governments signatory or adhering to the Convention.

2. This Protocol shall bear the date on which it is opened for signature and shall remain open for signature for a period of fourteen days thereafter, following which period it shall be open for adherence.

IN WITNESS WHEREOF the undersigned, having deposited their respective powers, have signed this Protocol.

DONE at Washington this twenty-ninth day of November 1965, in the English language.

ARTICLE II

Le paragraphe 8 de l'article VIII de la Convention est modifié par l'addition de ce paragraphe :

« On dans le cas des propositions formulées en vertu du paragraphe 5 du présent Article, les Gouvernements Contractants »

ARTICLE III

1. Le présent Protocole sera ouvert à la signature et à la ratification ou à l'adhésion au nom de tout Gouvernement partie à la Convention.

2. Le présent Protocole entrera en vigueur à la date du dépôt des instruments de ratification ou d'adhésion auprès du Gouvernement des États-Unis d'Amérique ou lorsque celui-ci aura reçu de tous les Gouvernements parties à la Convention les avis écrits de leur adhésion; toutefois, l'article II du présent Protocole n'entrera en vigueur que si le Protocole concernant l'entrée en vigueur des propositions adoptées par la Commission fait à Washington le 29 novembre 1965, n'est pas entré en vigueur et devra, dans un tel cas, continuer d'être en vigueur uniquement jusqu'au moment de l'entrée en vigueur de ce Protocole.

3. Tout Gouvernement qui deviendra partie à la Convention après l'entrée en vigueur du présent Protocole devra adhérer au présent Protocole, son adhésion entrant en vigueur à la date où ledit Gouvernement deviendra partie à la Convention.

4. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique informera tous les Gouvernements signataires de la Convention ou adhérents à celle-ci de toutes les ratifications et approbations déposées et de toutes les adhésions reçues, ainsi que de la date de l'entrée en vigueur du présent Protocole.